

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**COMMUNE DE SAINT VIT
25410 SAINT-VIT**

**ARRONDISSEMENT
DE BESANCON**

EXTRAIT

Du Registre de délibérations du Conseil Municipal

Séance du mois de janvier

CANTON DE SAINT VIT

L'an deux mille vingt deux, le 27 janvier à 20h30

Date de convocation :

21 janvier 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni compte tenu de la situation sanitaire en visioconférence sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

Date d'affichage :

02 février 2022

Secrétaires : Anne BIHR, 1^{ère} adjointe, assistée de Patricia VALLY

**Nombre de conseillers
en exercice :**
26

Etaient présents : Pascal ROUTHIER, Marie-France BARRAUX, Anne BIHR, Valérie BORDY, Arnaud BOVIGNY, Sophie CHARRIERE, Martine COMPANT, Laurence CORNIER, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Carlos FONTINHA, Viviane GAUDEL, Pascal HERRMANN, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY, Jean-Louis MONTRICHARD, Nathalie MULENET, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Jean-Luc REMOND, Laurent THIRIOT, Arnaud VERDENET, Jeannine VIENNET.

N°2022-01-008

Objet de la délibération :

Acquisition d'une partie de
la grange cadastrée AP
591

Absents excusés : Stéphane PRETRE, Réjane SIZINE

Résultat du vote

Procurations : Edith REBILLET à Jeanine VIENNET

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30, l'assemblée peut délibérer valablement.

Nombres de conseillers :

En exercice : 26

Présents : 23

Représentés : 1

Absents : 2

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 08 décembre 2021. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Délibération autorisant M. LE MAIRE à procéder à l'acquisition de la moitié d'une grange sise 4 rue de la Libération de MME BUC Isabelle identifiée au cadastre AP 591.

Dans le prolongement de la délibération 2021-12-082 du 08 décembre 2021, autorisant Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'acquisition de la moitié de la grange de la maison appartenant à Madame BUC Isabelle sise 4 rue de la libération identifiée au cadastre AP 5910, ainsi que l'intervention d'un géomètre pour une division foncière.

Vu la division foncière réalisée par le cabinet du géomètre ABCD de Saint Vit, identifiant ainsi la parcelle concernée de la moitié de la grange identifiée au plan AP 591 pour une contenance de 1a26ca ;

Vu la faisabilité du projet de déconstruction, de sécurisation et de requalification de l'espace public réalisé par le cabinet d'architecte Ad+ sur cette parcelle AP 591 au profit de la commune de Saint-Vit ;

Vu la valeur du bien inférieure au seuil de consultation des domaines ;

Vu le montant d'acquisition proposé à l'achat de cette parcelle pour un montant de quinze mille euros (15 000€) accepté par la propriétaire Mme Isabelle BUC ;

Monsieur le Maire expose la nécessité de procéder à l'acquisition de cette parcelle par un acte authentique notarié pour une somme de quinze mille euros, permettant ainsi la sécurisation de la liaison piétonne ainsi que l'amélioration visuelle de la circulation des véhicules dans la rue de la libération, tout en requalifiant l'espace public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **Autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'acquisition définitive de cette parcelle AP 591 d'une valeur de 15 000 euros pour une contenance d'1a26ca ;**

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

